

Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2022 BECI-Chambre de Commerce de Bruxelles

Constitution du bureau de l'Assemblée

La séance est ouverte à 16h00 par M. Marc Decorte, Président, qui préside l'assemblée. Les membres qui n'auraient pas encore signé la liste de présences sont invités à s'acquitter de cette formalité statutaire. Siègent au côté du Président: M Roland Cracco et M. Peter Loyens, Vice-Présidents, M Olivier Willocx, Administrateur-Délégué et Mme Joëlle Evenepoel, Administrateur-Secrétaire Général

Mme Joëlle Evenepoel est désignée comme secrétaire de séance.

Prescriptions statutaires

La date et l'ordre du jour de l'Assemblée Générale ont été fixés conformément aux statuts.

La convocation contenant l'ordre du jour a été publiée dans notre édition « BECI Brussels Business » de septembre 2022.

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2021

Le procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 6 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport du Conseil d'Administration

L'administrateur délégué, M. Olivier Willocx, présente les points marquants du rapport d'activité 2021-2022. L'assemblée marque son accord à l'unanimité.

3. Approbation des comptes pour l'exercice 2021-2022

A. Présentation des comptes

L'administrateur délégué présente et commente les résultats pour l'exercice écoulé.

B. Rapport du Commissaire Réviseur

Le rapport rendu par GROUP AUDIT BELGIUM, représenté par M. Werner Claeys, conclut sans réserve que le bilan clôturé au 30 juin 2022 donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de BECI-CCIB.

L'assemblée Générale approuve les comptes pour l'exercice 2021-2022 à l'unanimité.

4. Projet de budget pour l'exercice 2022-2023 et fixation du montant de la cotisation pour l'exercice 2022-2023

Se basant sur les prévisions les plus objectives quant aux recettes et dépenses pour l'exercice 2022-2023, le Conseil d'Administration a établi un projet de budget, dont l'Administrateur-délégué donne lecture à l'Assemblée. Il présente aussi les axes de la nouvelle stratégie BECI V3.

Le Conseil propose d'indexer les montants des cotisations annuelles de 5%. Un montant pour un paiement mensuel est également prévu.

CATEGORIE	ENTREPRISE OCCUPANT	Paiement annuel HTVA	Paiement mensuel HTVA
A	Personne physique	353€	29€
C	Entreprise jusqu'à 19 personnes	688€	59€
D	Entreprise de 20 à 49 personnes	1.113 €	96€
E	Entreprise de 50 à 99 personnes	3.102 €	266€

L'assemblée générale approuve à l'unanimité le projet de budget et les montants des cotisations.

5. Décharge des Administrateurs et des Commissaires

À la demande du Président, l'Assemblée Générale vote à l'unanimité la décharge des membres du Conseil d'Administration ainsi que du Commissaire Réviseur.
Le Président remercie l'assemblée de sa confiance.

6. Élection du Conseil d'Administration

La rigueur des statuts fait que 2 membres du Conseil d'Administration partent en année sabbatique.

Il s'agit de :

Theo De Beir
Thierry Willemarck

4 membres du Conseil d'Administration nous quittent.

Il s'agit de :

Caroline Guyot (Réseau Entreprendre)

Lora Nivesse (Comeos)

Peter Van Biesbroeck (Voka)

Michel Verstraeten (ING)

Le Président tient à les remercier pour le concours actif qu'ils ont apporté à nos travaux dans un esprit particulièrement constructif.

Il remercie en particulier M. Michel Verstraeten qui a démissionné de son mandat de Trésorier et dont nous avons pu apprécier son implication et ses bons conseils.

Enfin, le Président donne lecture des candidatures valablement présentées pour la formation du nouveau Conseil d'administration :

Retour d'année sabbatique :

Rachid Azaoum

Laurence Bataille

Nouvelles candidatures :

Jean-Pierre Buyle (Buyle Legal)

Béatrice Delfin-Diaz (Association Belge Femmes Chefs d'Entreprise)

Annick Hernot (Audi Brussels)

Anton Janssens (ING).

Leur nombre n'étant pas supérieur à celui des mandats à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin.

Le 1^{er} Vice-Président, M. Roland Cracco, propose que l'Assemblée Générale nomme M Marc Decorte comme Président Honoraire pour le remercier pour son implication et son soutien dans les activités de la Chambre de Commerce. Il siègera encore durant 5 années au sein du CA en cette qualité. L'assemblée Générale marque son accord en applaudissant.

Le Conseil d'administration sera ainsi composé comme suit pour l'exercice 2022-2023:

1. Abou	Raphaël
2. Afouaiz	Sana
3. Agie	Sandrine
4. Al Hilou	Hassan

5. Al Mehraj	Bouchra
6. Almau-Gonzalez	Julie
7. Amzile	Taoufik
8. Andrien	Axelle
9. Ataya	Georges
10. Azaoum	Rachid
11. Battaille	Laurence
12. Becker	Karin
13. Buyle	Jean-Pierre
14. Bissen	Jean-Paul
15. Clabots	Audrey
16. Culot	Michel
17. Cracco	Roland
18. Decorte	Marc
19. Dehan	Xavier
20. Delfin-Diaz	Béatrice
21. Delforge	Denis
22. De Schoutheete de Tervarent	Marc-Antoine
23. Dugardyn	Olivier
24. Dujardin	Pascal
25. Evenepoel	Joëlle
26. Erdmanis	Nathalie
27. Filipson	Marc
28. Foulon	Julie
29. Goldberg	Gabriel
30. Halet	Michel
31. Hermant	Pierre
32. Hernot	Annick
33. Janssens	Anton
34. Jaucot	Jean-Pierre
35. Kuyper	Gerard
36. Le Clercq	Sophie
37. Lhomme	Philippe
38. Loyens	Peter
39. Martens	Marie
40. Marcolini	Pierre
41. Mechbal	Mohamed
42. Ozcan	Yilmaz
43. Rouvez	Frederic
44. Tiebout	Elke

45.Turkoz	Mehmet
46.Van Perlstein	Philippe
47.Van Thournout	Marc
48.Willocx	Olivier
49.Zurstrassen	José

L'assemblée approuve à l'unanimité les candidatures et la composition du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022-2023.

Conformément aux statuts de la Chambre de Commerce, les mandats que vient d'attribuer l'Assemblée Générale sont valables pour un an. Il appartiendra au Conseil d'administration ainsi constitué de désigner en son sein un Président, trois Vice-Présidents et un Trésorier et de nommer les membres du Comité Exécutif.

7. Discours du Président

Le Président fait un discours à l'occasion de sa fin de mandat en tant que Président. L'assemblée Générale l'applaudit chaleureusement.

8. Médailles de la Chambre de Commerce

Le Président remet la médaille de la Chambre de Commerce de Bruxelles à des membres qui sont affiliés depuis 25, 50, 40 et 75 ans. Il leur adresse des chaleureux remerciements pour leur fidélité et soutien. Il demande de les applaudir.

Formalités de dépôt et de publication :

La société J. Jordens sprl / Marion de Crombrughe et/ou Partena est mandatée aux fins de procéder à toute démarche liée à la présente Assemblée générale ordinaire, en ce compris la signature des documents de publication aux annexes du Moniteur belge pour l'Union des Entreprises de Bruxelles.

Après avoir remercié l'Assemblée, le Président lève la séance à 16h45.

Olivier Willocx
Administrateur délégué